

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DES FORMATIONS

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Documents contractuels

Pour chaque formation, la SAS à associé Unique Link Gestion s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Après acceptation d'un devis réalisé par la SAS à associé Unique Link Gestion, la société fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle dans les conditions prévues par les textes réglementaires. Le client s'engage à lui retourner dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention signée et portant le cachet de l'Entreprise.

Ainsi, une inscription est définitivement validée lorsque la convention de formation est signée par les 2 parties. La SAS à associé Unique Link Gestion convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence est adressée au Client.

Le règlement se fera à 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture. Il appartient préalablement au bénéficiaire de valider avec son OPCO l'imputabilité de la formation.

Engagement de participation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du(des) participant(s) aux dates, lieu et aux heures prévus dans la convention. **Il s'engage à avertir Link Gestion de toute forme de handicap concernant le(s) participant(s) avant le début de la formation, permettant ainsi à Link Gestion de trouver un accord d'aménagement de la formation au préalable à sa mise en œuvre .**

Ne pourra-pourront participer à cette formation que la- les- personnes- dûment inscrite -s-.

Le règlement intérieur en vigueur sera celui de l'organisme de formation, communiqué préalablement au bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à le transmettre aux stagiaires pour prise de connaissance, préalablement à la formation.

Prix, facturation et règlement

Tous les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de restauration du formateur.

Le règlement se fera à 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de pénalités de retard à un taux égal à 10% et d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement, dues de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à la SAS à associé Unique Link Gestion une copie de l'accord de prise en charge ;

- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.

Si la SAS à associé Unique Link Gestion n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par la SAS à associé Unique Link Gestion est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Modification et résiliation de la convention.

Chacune des parties porte à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la convention. Les modifications, arrêtées d'un commun accord, font l'objet d'avenants.

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de 15 jours avant le démarrage de chaque journée de formation prévue.

A l'initiative du client :

Toute annulation de formation par le Client doit être communiquée par écrit.

Sauf en cas de force majeure, en cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de tout ou partie la convention, dans un délai inférieur à 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 10 % du prix de la journée de prestation concernée et annulée, prix tel qu'indiqué à l'article III de la convention à titre de dédommagement.

En tout état de cause, le bénéficiaire est tenu de payer la somme correspondant aux dépenses réalisées ou engagées par le dispensateur de formations.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

A l'initiative de l'organisme de formation :

Sauf en cas de force majeure (maladie du formateur par exemple) en cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de tout ou partie de la convention dans un délai inférieur à 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, et ce à chacune des journées prévues par cette convention, l'organisme de formation s'engage au versement de 10 % du prix de la journée de prestation concernée et annulée, prix tel qu'indiqué à l'article III de la convention à titre de dédit.

En tout état de cause, la SAS à associé Unique Link Gestion remboursera au cocontractant les sommes qu'il aurait indûment perçues de ce fait.

Confidentialité

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à la SAS à associé Unique Link Gestion en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la SAS à associé Unique Link Gestion pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Par ailleurs, toutes informations (hors celles accessibles au public) dont la SAS à associé Unique Link Gestion ou le Client aura eu connaissance durant la formation sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Communication

Le Client autorise expressément la SAS à associé Unique Link Gestion à mentionner son nom, son logo sur son site internet ou dans des documents commerciaux.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre la SAS à associé Unique Link Gestion et ses Clients.

Litiges.

En cas de litige dans l'exécution de la convention, l'une ou l'autre partie pourra saisir le tribunal le plus diligent pour le traitement de ce dit litige.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par la SAS à associé Unique Link Gestion à son siège social au 943 Avenue de la République, 59700 Marcq-En-Baroeul.